



Numéro 125 - décembre 2011

recensement agricole 2010

La viticulture en Bourgogne : progression des surfaces et de l'emploi salarié

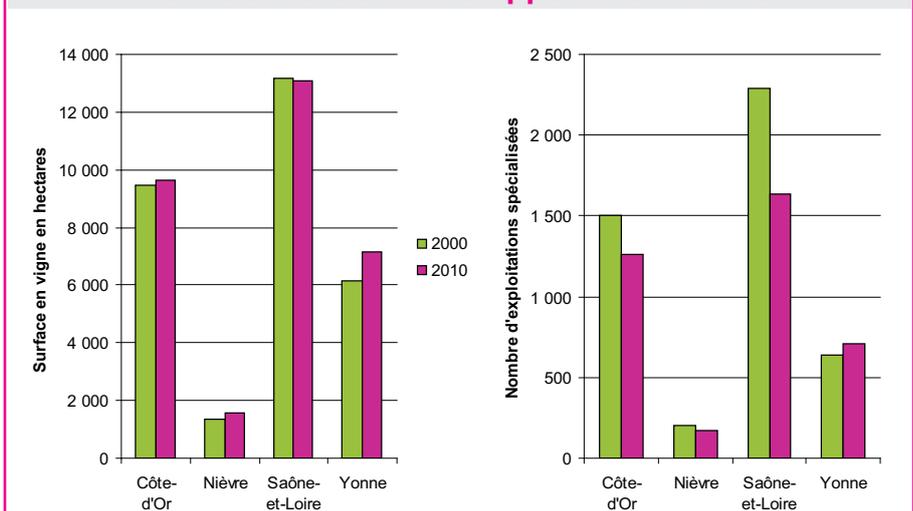
En Bourgogne, la vigne est cultivée sur 31 500 ha dans 4 100 exploitations. En 10 ans, malgré une progression des surfaces en vigne de 4 %, près d'une exploitation viticole sur quatre a disparu, en majorité parmi les plus petites d'entre elles. Les exploitations restantes se sont agrandies et ont fait appel à l'emploi salarié qui progresse de 16 %. Les 3 770 exploitations spécialisées en viticulture emploient désormais 5 300 salariés permanents.

La mécanisation de la récolte se poursuit. La vente de vendange en frais se développe, mais la vinification en cave particulière est encore majoritaire. Plus de la moitié de la production de ces caves particulières est achetée par le négoce. Cependant, la vente en bouteille progresse aux dépens de la vente en vrac.

En 2010, la vigne occupe 31 500 hectares en Bourgogne, soit 2 % de la surface agricole utilisée de la région. Depuis 2000, la surface en vigne a progressé de 4 % en Bourgogne, soit un gain de 1 350 hectares. Les trois quart de ces nouvelles surfaces en vignes sont exploitées par des vignerons icaunais (1 000 ha). La vigne a également progressé dans la Nièvre (+ 15 %, soit 200 ha supplémentaires), et est restée globalement stable en Côte-d'Or (+ 2 %) et en Saône-et-Loire (0 %). En 2010, 99 % des vignes de Bourgogne sont destinées à produire des vins d'Appellation d'Origine Protégée (AOP), contre 62 % pour l'ensemble de la France. La Bourgogne ne compte que 110 hectares de vignes sans indication géographique. La Nièvre se distingue avec seulement 88 % de ses surfaces à

vocation AOP et 11 % destinées à produire des vins avec Indication Géographique Protégée (IGP). En 2010, sur les 20 300 exploitations agricoles que compte la Bourgogne, 4 100 détiennent de la vigne. Parmi ces dernières, 3 930 commercialisent tout ou partie du produit de leur vigne. En Bourgogne, l'activité viticole est principalement le fait d'exploitations spécialisées en viticulture : 91 % des exploitations ayant des vignes sont dans ce cas. Cette spécialisation progresse car elles n'étaient que 83 % en 2000. Elle est particulièrement marquée en Côte-d'Or et plus faible dans les trois autres départements. Les 3 770 exploitations spécialisées en viticulture mettent en valeur 98 % des surfaces en vigne. Sur les 360 exploitations non spécialisées en viticulture, 180 relèvent de l'orientation technico-

La viticulture se développe dans l'Yonne



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

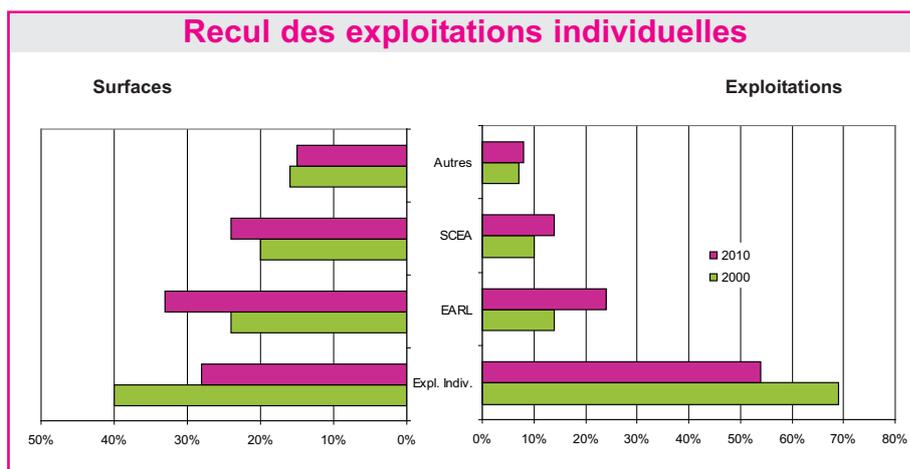
économique « polyculture-polyélevage » et valorisent en moyenne 2,6 hectares de vigne ; 75 sont spécialisées en grandes cultures exploitant 0,6 hectare de vigne en moyenne.

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

En dix ans, le nombre d'exploitations ayant des vignes a chuté de 26 % et près d'une exploitation spécialisée sur cinq a disparu (- 19 %). Cette tendance est particulièrement marquée pour les exploitations spécialisées de faible dimension économique. Ainsi, en dix ans, près d'une petite exploitation sur deux (production brute standard inférieure à 25 000 euros) a cessé son activité, alors que les grandes exploitations (production brute standard supérieure à 100 000 euros) n'ont perdu que 4 % de leur effectif.

Conséquence de la baisse du nombre d'exploitations viticoles, la superficie moyenne en vigne des exploitations a augmenté depuis 10 ans, passant de 5,4 à 7,6 hectares. Cependant, elle reste inférieure à celle observée pour l'ensemble de la France (9 hectares).

La restructuration s'est faite au bénéfice des exploitations les plus grandes. Celles de plus de 10 hectares sont les seules à enregistrer à la fois une hausse de leurs effectifs (+ 19 %), mais également de leur surface en vigne (+ 23 %). Elles représentent désormais 28 % des exploitations viticoles (contre 17 % en 2000) et mettent en valeur 65 % des surfaces en vigne (contre 55 %



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

exploitations spécialisées en viticulture

en 2000). A l'inverse, le nombre d'exploitations de moins de 10 hectares a diminué de 36 %.

Développement des formes sociétaires

Cette restructuration s'accompagne également d'un développement des formes sociétaires au détriment des exploitations individuelles. Ainsi, parmi les exploitations spécialisées en viticulture, la part des exploitations individuelles a reculé, avec 54 % en 2010 contre 69 % en 2000. Leur surface moyenne a peu évolué passant de 3,7 à 4,3 hectares, mais leur nombre s'est considérablement réduit avec la disparition de près de 1 200 unités.

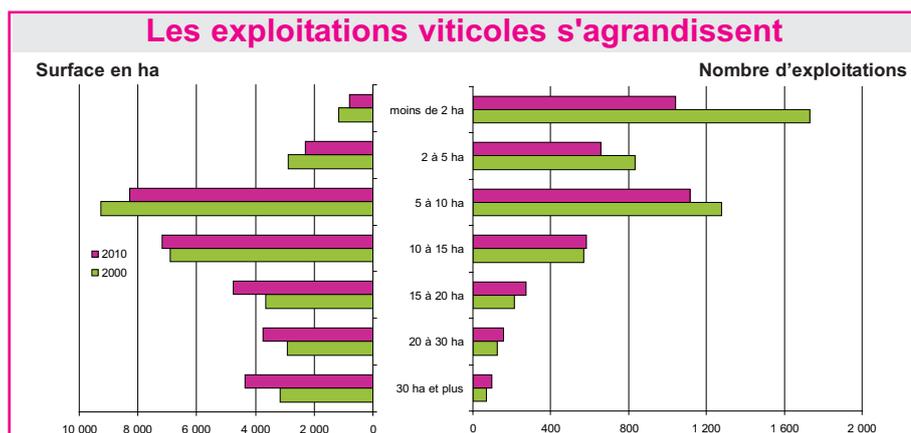
Parmi les formes sociétaires, les EARL enregistrent une forte progression : + 36 % en effectif, soit plus de 200 unités supplémentaires. Elles exploitent désormais un tiers du vignoble contre un quart en 2000. Leur surface moyenne en vigne s'élève à 11,4 hectares. Les

sociétés civiles sont prisées par les très grands domaines : la surface moyenne en vigne des exploitations en SCEA est de 13,5 hectares. En 2010, les SCEA représentent 14 % des exploitations viticoles spécialisées et valorisent 24 % du vignoble.

Fort recours à la main d'œuvre salariée

La viticulture bourguignonne est particulièrement gourmande en emplois : les exploitations spécialisées en viticulture occupent 11 300 unités de travail annuel (UTA), soit un tiers du total régional. Cas unique parmi toutes les orientations technico-économiques (Otex), le volume total de travail de ces exploitations a augmenté de 2 % depuis 2000. Cette croissance s'explique notamment par l'augmentation des surfaces en vigne et par le développement de pratiques agronomiques plus exigeantes en main-d'œuvre (agriculture biologique). En Bourgogne, une exploitation viticole spécialisée compte en moyenne 3 UTA, contre 1,9 au niveau national. Les exploitations étant plus grandes, cette quantité de travail a augmenté depuis 2000, où l'on ne comptait que 2,4 UTA par exploitation.

La main-d'œuvre viticole est de moins en moins familiale. Ainsi, entre 2000 et 2010, la participation familiale à l'image du nombre d'exploitations se replie de 11 %. Elle assure maintenant 41 % du travail viticole, moins qu'au niveau



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

exploitations ayant de la vigne et commercialisant

national (49 %). Les exploitants sont les piliers de cette force de travail familiale (80% des UTA familiales). Les conjoints non exploitants sont bien moins nombreux (- 38 %). Cependant, l'emploi familial est mieux reconnu et bénéficie plus souvent du statut de salarié : le nombre de salariés familiaux a augmenté de 21 % depuis 2000.

La diminution de la main-d'œuvre familiale a été compensée par un fort développement du salariat en dehors du cadre familial. Le nombre de salariés extérieurs a augmenté de 16 % depuis 2000, soit 700 salariés supplémentaires, alors qu'il a baissé de 2 % au niveau national. Au total, 5 300 salariés permanents travaillent au sein des exploitations viticoles spécialisées de Bourgogne. Ils contribuent maintenant à 40 % du travail viticole, en progression de 18 %.

Avec 2 100 UTA, les saisonniers assurent 19 % du travail. Malgré le développement de la mécanisation, l'emploi saisonnier a progressé de 2 % depuis 2000. Parallèlement, il est plus souvent fait appel à des prestataires de services (ETA) ou aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma). Toutefois ils ne représentent que 1 % de la force de travail.

Moins de jeunes viticulteurs, mais plus de femmes

En 2010, les viticulteurs spécialisés ont en moyenne 49 ans comme en 2000. Cependant, la part des jeunes exploitants, âgés de moins de 40 ans, a diminué, passant de 29 % en 2000 à 24 % en 2010. Cette baisse de la proportion de jeunes viticulteurs est particulièrement marquée dans les moyennes et grandes exploitations : 34 % en 2000, 25 % en 2010. La proportion de viticulteurs âgés de plus de 60 ans a également diminué, passant de 22 % à 19 % sur la même période. Mais elle atteint 53 % au sein des petites exploitations.

La féminisation progresse depuis 2000. Avec 26 % de femmes parmi les exploitants, la viticulture est l'une des orientations technico-écono-

miques les plus féminisées (21 % de femmes parmi l'ensemble des exploitants bourguignons). Les femmes succèdent souvent à leur conjoint lorsqu'il prend sa retraite : l'âge moyen des femmes est de 52 ans et leur proportion atteint 35 % parmi les viticulteurs de plus de 60 ans.

La famille privilégiée lors des transmissions

54 % des exploitations viticoles spécialisées, représentant 51 % des surfaces en vigne, comptent au moins un exploitant âgé de plus de 50 ans. Seules 9 % d'entre elles, soit 5 % des surfaces en vigne, affirment ne pas connaître leur successeur. Lorsque celui-ci est connu, il appartient à la famille de l'exploitant dans 90 % des cas, démontrant le caractère patrimonial très fort des vignes. L'enjeu de la succession semble un peu plus fort en Saône-et-Loire : les exploitations spécialisées potentiellement concernées par un départ d'exploitant et sans successeur connu représentent 8 % des surfaces en vigne contre 1 à 3 % dans les autres départements.

Développement de la mécanisation de la récolte

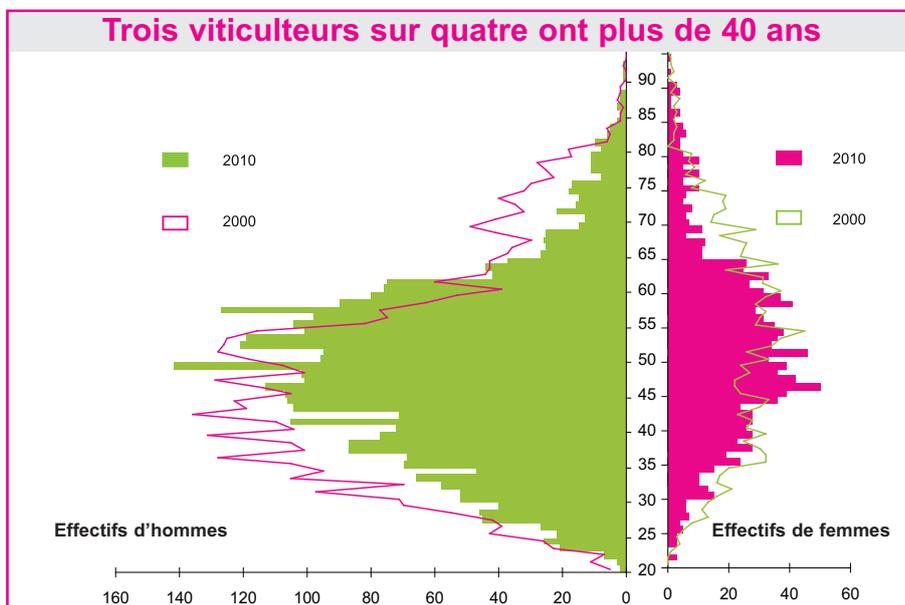
Les surfaces vendangées à la machine ont augmenté de 20 % entre 2000 et 2010. La vendange

mécanique concerne désormais plus de la moitié des surfaces : 55 % contre 49 % en 2000. La mécanisation de la récolte est quasi-généralisée dans la Nièvre et l'Yonne. En revanche, elle est très minoritaire en Côte-d'Or.

Progression de la vente en frais

En 2010, 55 % de la récolte a été vinifiée en cave particulière. C'est moins qu'il y a dix ans, du fait du développement de la vente de vendange en frais ou moûts (16 % de la récolte en 2010 contre 10 % en 2000), alors que la proportion de récolte vinifiée en cave coopérative est restée stable (29 %). La Côte-d'Or se distingue par la part importante de la vinification en cave particulière (72 % de la récolte), alors que près de la moitié des vins de Saône-et-Loire est vinifiée en cave coopérative (47 %).

La vente de vendange en frais, qui permet de répondre aux besoins de trésorerie, est maintenant pratiquée par 47 % des exploitations. Ceci s'explique aussi par l'augmentation des contrats de vente de vendange pour la production de vin effervescent. Un tiers des viticulteurs spécialisés ont des vignes consacrées à la production de vin effervescent. La surface consacrée à cette production, soit 1 600 ha, représente 14 % de leur surface en vigne en moyenne et 5 % de la surface totale



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

exploitants spécialisés en viticulture

■ Une **exploitation agricole** est une unité économique ayant une gestion indépendante et qui répond à un critère de dimension. Pour la vigne, les critères sont : 10 ares de vignes à vin d'appellation d'origine protégée (AOP) ou 20 ares d'autres vignes.

■ L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**.

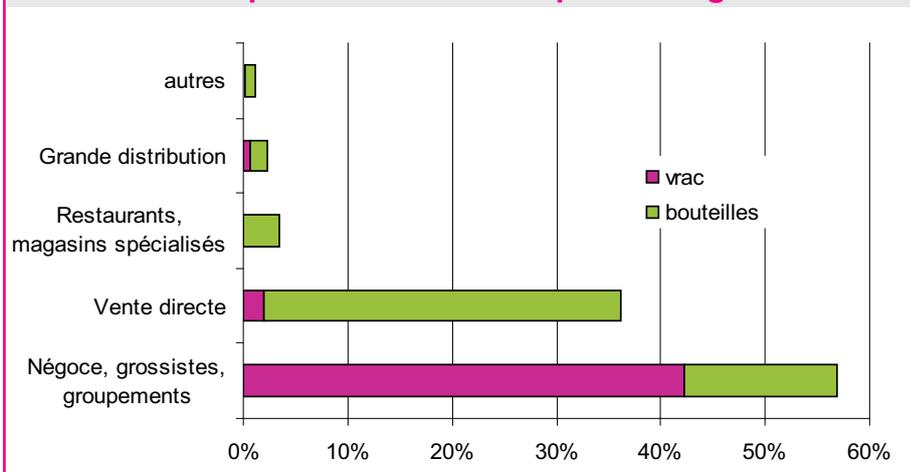
Une exploitation spécialisée en viticulture tire au moins deux tiers de sa PBS de l'activité viticole.

■ **Cuma** : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée.

SCEA : société civile d'exploitation agricole

57 % de la production achetée par les négociants



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

exploitations commercialisant le produit de leur vigne

de la région. 54 % de cette surface est sous-contrat.

La vente en bouteille privilégiée

Les viticulteurs délaissent la vente en vrac au profit de la vente en bouteille : 55 % de la production des caves particulières est commercialisée en bouteille contre 52 % en 2000. Cette part n'est que de 33 % dans l'Yonne.

Le négoce et les grossistes restent la destination privilégiée de la production des caves particulières (57 %). La moitié des viticulteurs bourguignons pratiquent la vente directe. Ce mode de vente représente 36 % des volumes commercialisés. Elle s'effectue neuf fois sur dix en bouteille. Constat identique pour la vente orientée vers la restauration ou les magasins traditionnels (4 % du total). Les ventes en grande distribution restent

stables (2 %). 15 % des exploitations viticoles spécialisées disposent d'une unité spécifique de commercialisation de leurs produits viticoles. Ces unités se rencontrent surtout dans les domaines de grande taille (10,9 hectares de vigne en moyenne). Les exploitations disposant de telles unités ont des circuits de distribution différents : les ventes au négoce sont minoritaires (43 % des volumes commercialisés) tandis que les ventes directes et en magasins traditionnels y sont plus développées (respectivement 47 et 6 %). De plus, elles privilégient la vente en bouteille : 72 % des ventes.

Samuel Bruley

Pour en savoir plus

Sites internet : - www.draaf.bourgogne.gouv.fr,
- [rubriques recensement agricole et la Bourgogne en chiffres](http://rubriques.recensement.agricole.et.la.Bourgogne.en.chiffres)
- www.agreste.agriculture.gouv.fr

Viticulture : Fortes identités géographiques, Agreste Primeur n°271 - novembre 2011

Agreste Bourgogne - N° 125 - décembre 2011



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne
Service régional de l'information statistique et économique
22 D boulevard W. Churchill - BP 87865
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 30 12
Fax : 03 80 39 30 99
E-mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE
Composition : SRISE
Crédit photos : SRISE
Impression : DRAAF
ISSN : 1293 - 1748
Prix : 2,5 euros
site internet : www.draaf.bourgogne.gouv.fr

Dépôt légal : à parution
© AGRESTE 2011

Quelques chiffres sur les surfaces en vigne et les exploitations viticoles

Recensements agricoles : Résultats provisoires 2010 et 2000

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)
Superficie en vigne (hectares)	9 660	+ 2	1 550	+ 15	13 100	+ 0	7 160	+ 16	31 470	+ 4
Superficie en vigne AOP (hectares)	9 580	+ 2	1 360	+ 13	13 010	+ 0	7 110	+ 16	31 060	+ 4
Superficie en vigne IGP (hectares)	50	nd	170	nd	20	nd	20	nd	260	nd
Exploitations ayant de la vigne	1 320	- 22	220	- 45	1 770	- 33	820	- 7	4 130	- 26
dont surface en vigne inférieure à 2 hectares	355	- 47	90	- 69	530	- 55	255	- 34	1 230	- 51
dont surface en vigne comprise entre 2 et 5 hectares	240	- 24	30	+ 0	240	- 36	130	+ 16	640	- 23
dont surface en vigne comprise entre 5 à 10 hectares	380	- 8	40	- 3	510	- 25	170	+ 10	1 100	- 15
dont surface en vigne comprise entre 10 à 15 hectares	200	+ 6	20	- 17	290	+ 17	105	- 4	615	+ 8
dont surface en vigne comprise entre 15 à 20 hectares	75	+ 24	20	+ 200	90	+ 14	80	+ 24	265	+ 27
dont surface en vigne comprise entre 20 à 30 hectares	50	+ 32	10	+ 0	70	+ 35	50	+ 85	180	+ 43
dont surface en vigne supérieure ou égale à 30 hectares	20	+ 44	10	+ 75	40	+ 121	30	+ 3	100	+ 50
Exploitations commercialisant le produit de leurs vignes	1 290	- 16	180	+ 5	1 710	- 30	750	+ 9	3 930	- 18
dont moyennes et grandes	1 110	- 9	160	+ 12	1 440	- 21	650	+ 10	3 360	- 11
Exploitations cultivant exclusivement de la vigne	1 090	- 3	130	+ 16	1 110	+ 19	540	+ 57	2 870	+ 15
dont moyennes et grandes	920	+ 9	110	+ 47	890	+ 36	430	+ 66	2 350	+ 28
Superficie consacrée à la production de vin effervescent (hectares)	440	nd	10	nd	840	nd	300	nd	1 590	nd
Nombre d'exploitations disposant de vignes consacrées à la production de vin effervescent	290	nd	15	nd	810	nd	125	nd	1 240	nd

Champ : ensemble des exploitations ayant de la vigne

nd : non disponible

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)	2010	Evolution depuis 2000 (%)
Exploitations spécialisées en viticulture	1 260	- 16	170	- 18	1 630	- 29	710	+ 12	3 770	- 19
dont moyennes et grandes	1 070	- 8	140	+ 21	1 370	- 20	600	+ 15	3 180	- 9
dont disposant d'une unité de négoce spécifique	260	nd	20	nd	170	nd	120	nd	570	nd
dont ayant des vignes concacrées à la production de vin effervescent	260	nd	10	nd	770	nd	110	nd	1 150	nd
Superficie en vigne des exploitations spécialisées	9 560	+ 3	1 520	+ 22	12 880	+ 0	6 930	+ 18	30 890	+ 5
dont superficie des moyennes et grandes	9 490	+ 3	1 500	+ 24	12 780	+ 1	6 890	+ 18	30 660	+ 6
Superficie moyenne en vigne des exploitations spécialisées moyennes et grandes (hectares)	8,9	+ 12	10,5	+ 3	9,4	+ 26	11,5	+ 2	9,6	+ 17
Nombre d'exploitants	1 618	- 11	222	- 20	1 987	- 24	949	+ 18	4 776	- 14
dont nombre de femmes exploitantes	474	+ 3	45	- 20	445	- 28	272	+ 46	1 236	- 7
dont nombre d'exploitants de moins de 40 ans	381	- 25	55	- 25	442	- 43	250	- 9	1 128	- 31
Nombre d'actifs familiaux	2 217	- 18	268	- 18	2 787	- 27	1 166	- 4	6 438	- 20
dont nombre de salariés familiaux	385	+ 17	52	+ 63	300	+ 5	170	+ 63	907	+ 21
Nombre de salariés permanents (hors famille)	2 486	+ 15	305	+ 30	961	+ 3	1 544	+ 24	5 296	+ 16
Nombre d'actifs permanents	4 703	- 4	573	+ 2	3 748	- 21	2 710	+ 10	11 734	- 7
Nombre d'UTA familiales	1 577	- 11	212	+ 2	1 966	- 18	840	+ 7	4 597	- 11
Nombre d'UTA salariés permanents	2 131	+ 19	284	+ 29	809	+ 5	1 278	+ 25	4 501	+ 18
Nombre d'UTA saisonniers	1 090	+ 12	53	+ 200	787	- 13	167	+ 6	2 097	+ 2
Nombre d'UTA CUMA + ETA	81	+ 532	13	+ 755	22	+ 111	22	+ 250	139	+ 343
Nombre d'UTA totales	4 879	+ 7	562	+ 25	3 589	- 13	2 307	+ 17	11 334	+ 2

Champ : ensemble des exploitations spécialisées

nd : non disponible

Quelques chiffres sur la destination de la vendange et les circuits de commercialisation des caves particulières

Recensements agricoles : Résultats provisoires 2010 et 2000

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000
Pourcentage de surfaces vendangées à la machine	21%	22%	86%	82%	61%	50%	85%	80%	55%	49%
Pourcentage de la récolte vinifiée en cave particulière	72%	80%	68%	76%	43%	51%	56%	62%	55%	62%
Pourcentage de la récolte vinifiée en cave coopérative	5%	5%	7%	6%	47%	45%	25%	21%	29%	28%
Pourcentage de la vendange vendue en frais, moûts ou jus	23%	15%	25%	18%	10%	4%	19%	17%	16%	10%
Pourcentage de viticulteurs pratiquant la vente directe	69%	nd	75%	nd	40%	nd	38%	nd	51%	nd
Pourcentage des volumes commercialisés en bouteille	79%	61%	96%	90%	50%	33%	33%	53%	55%	52%
Pourcentage des volumes commercialisés en vente directe	57%	50%	61%	77%	28%	27%	23%	38%	36%	42%
Pourcentage des volumes commercialisés au négoce, grossistes, groupements	35%	43%	22%	11%	64%	68%	73%	54%	57%	51%
Pourcentage des volumes commercialisés à la grande distribution	2%	2%	7%	1%	3%	2%	1%	2%	2%	2%
Pourcentage des volumes commercialisés en restauration ou magasins spécialisés	4%	5%	10%	11%	3%	3%	3%	6%	4%	5%

Champ : ensemble des exploitations commercialisant le produit de leurs vignes

nd : non disponible

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010